

Présentation d'un vieux qui veut s'inscrire directement en L3 droit

Par **Floris22**, le 18/04/2021 à 21:07

Bonjour

Voilà je suis un vieux qui va bientôt fêter ses 50 ans (enfin si Dame Nature me le permet) et qui souhaite se faire plaisir en validant une L3 droit via la fac de Rennes (<https://formations.univ-rennes1.fr/licence-3-droit-parcours-fod#toc-objectifs>)

J'envisage de travailler deux heures par jour en semaine et quatre les samedis et dimanches, car j'ai une vie de famille que je ne souhaite pas trop mettre de côté.

Mon parcours: Bachelier série C il y a fort longtemps, quelques années d'armée, un BTS opticien lunetier (raté caramba), une école d'État qui m'a amené à un titre III de technicien supérieur de l'État après deux années de formation. A l'issue, j'ai fait en version non diplômante une licence 3 administration publique, puis suivi deux années d'affilée la formation délivrée par l'IGPDE pour le concours pré-ENA.

Comme vous l'avez deviné, je suis fonctionnaire. J'ai travaillé dans l'urbanisme au service contentieux, en tant qu'agent de l'ATESAT, de l'accessibilité, des risques ainsi que m'occuper de monter des dossiers en vue d'expropriation pour des mairies. Par la suite, aide à la rédaction de mémoire en défense pour le TA. Aujourd'hui, je travaille en lien avec la pêche professionnelle et la plaisance, dans un domaine juridique. Je dois préparer des mémoires pour le TA, tout en étant en lien avec le procureur.

J'ai aussi suivi de nombreux MOOC notamment sur le droit des contrats et le droit du travail. Enfin, pour clore ce chapitre, je suis depuis de nombreuses années sur un forum de droit, car j'ai eu quelques aventures devant feu TGI et JAF qui m'ont permis d'accumuler une certaine expérience.

Aussi, me bercè-je d'illusions pour réaliser cette L3 en seulement une année ? Bien sûr, à condition que je sois pris.

Je suis preneur de tout avis et je vous remercie par avance de m'avoir lu.

Par **Isidore Beautrelet**, le 19/04/2021 à 12:15

Bonjour

[quote]

Voilà je suis un vieux qui va bientôt fêter ses 50 ans

[/quote]

Vous êtes encore jeune, du moins vous n'êtes pas encore vieux selon moi ?

Disons que vous serez certainement le doyen de votre promotion, mais il est toujours possible qu'il y ait quelqu'un de plus âgé.

Avant d'en venir à votre question, je tiens à vous féliciter pour votre parcours professionnel qui est très impressionnant.

Vu votre expérience vous n'aurez aucun mal à vous lancer dans des études de droit. Du moins, pour ce qui est du vocabulaire juridique et la rigueur.

La seule chose qui pourrait éventuellement vous perturber serait la méthodologie.

En effet, vu que vous avez pratiqué le droit, il peut être difficile de se forcer à respecter une méthodologie universitaire.

Mais à mon avis, vous devriez pouvoir rapidement vous mettre dans le bain, si vous mettez la main sur un manuel de méthodologie.

Pour information, j'avais dans ma promotion de M2 une femme d'une cinquantaine d'année. C'était une ancienne comptable en reprise d'étude. Comme vous elle a pu démarrer directement en L3 car sa profession lui a permis une validation des acquis. Comme je le précisais, c'est plus le côté méthodologie qui l'a perturbé au début. Cependant, elle s'est vite réadaptée et a décroché un M2.

Bref, si vous êtes motivé, je pense que vous pouvez valider votre L3 du premier coup.

Si j'ai bien compris, vous n'avez pas de projet précis suite à cette L3, c'est juste pour le fun ?

Par **Floris22**, le **19/04/2021 à 14:22**

Bonjour

Déjà, un grand merci pour la réponse.

Je ne sais pas si le pli de la méthodo va être si dur que ça. Après tout, il s'agit d'être bête et

méchamment, comme pour les notes de synthèse, c'est à dire appliquer une façon de faire et ne pas vouloir innover. On apprend par cœur un style et on l'accommode au gré des questions posées.

Pour répondre à la question sur le fun, je vais faire une réponse de normand: oui et non.

Oui, car il me faut des objectifs, des motivations et comme je me plais énormément sur mon poste actuel, je ne souhaite pas passer le concours d'ingénieur pour ne pas devoir partir. Suite à un gros problème de santé, adieu les objectifs sportifs. Il me faut compenser pour ne pas avoir l'impression de n'être plus qu'un vieux.

Non, car mon poste actuel comporte des questions de droit qui sont parfois casse-tête ou bien, j'ai besoin d'une méthodologie pour répondre à des mémoires d'avocat. Non aussi car j'espère qu'avec une L3, si ma supérieure part, je pourrais prendre sa place en passant au choix catégorie A. De toutes manières, une L3 droit m'ouvrira un tel passage. Et puis, si tel n'est pas le cas, cela diversifiera mon travail. Non également car la vie m'a appris que rien n'est acquis et que demain peut être complètement différent. Une telle licence permettrait de rebondir au cas ou. Pour l'instant, j'ai la piste de demander à devenir conciliateur, mais qui sait pour demain. Je ne sais pas ce qui me serait possible comme travail en auto entrepreneur dans le droit tout en restant fonctionnaire, mais ce n'est pas encore le moment d'y réfléchir. Néanmoins, la vérité de demain n'est pas celle d'aujourd'hui. Aussi, il convient de tout prévoir et surtout l'imprévisible. Je me verrais bien faire un M1 droit social ou droit des affaires juste après, mais là, ça risque de coïncider à la maison donc zen et carpe diem. Mais ensuite pour faire quoi, car vu mon traitement, cela va être dur de gagner autant dans le privé en tant que juriste débutant.

Par exemple, une question sur laquelle j'ai été en conflit avec mes supérieurs et pour laquelle je suis sûr d'avoir raison, mais n'ayant pas de diplôme dans le droit, mon vote ne compte pas: art L946-6 CRPM. Qu'est ce que la date de constatation des faits ? Est-ce lorsqu'ils sont supposés ou bien lorsque des aveux, trois mois plus tard, permettent de les qualifier ?

Par **x-ray**, le **19/04/2021** à **16:45**

Bonjour Floris,

Technicien moi aussi, je comprends vos problématiques, même si mon domaine d'activité m'a éloigné du droit.

En tout cas, c'est un beau projet et on ne peut que vous encourager.

Toutefois, attention à un point qui ne doit pas être facile à aborder quand on est avant tout un praticien du droit : outre la méthodologie, pour laquelle je ne rejoins pas tout à fait votre point de vue sur l'aspect "recettes à appliquer", il faut vous préparer à aborder des matières théoriques, parfois éloignées, très éloignées même de la pratique juridique !

En tout cas, vous ne trouverez certainement pas en L3 des réponses pratiques (et surtout pas en droit maritime !), et il vous faudra peut-être pousser plus loin ensuite ! Mais en tout cas, j'espère que vous allez vous lancer.

Vous voulez faire la licence de Rennes en présentiel ou en FOAD ?

Cordialement,

X

Par **Floris22**, le **19/04/2021** à **16:55**

Bonjour

Je n'attends pas des réponses pratiques, mais des méthodes de travail et de réflexion.

Je vise Rennes en FOAD.

[quote]

il faut vous préparer à aborder des matières théoriques, parfois éloignées, très éloignées même de la pratique juridique

[/quote]

Cela ne me gêne pas, bien au contraire, car c'est ainsi que le raisonnement peut se développer. Et puis c'est marrant, car le droit maritime est un parent pauvre à mon sens, trop spécialisé sans doute, mais qui présente de grandes opportunités à saisir en matière de réflexion. Sans aller jusque dans ce droit pur, on retrouve du code civil, du code pénal, du code du travail, du droit public, et cela rien que pour gérer ce qui se passe au niveau côtier.

Par **x-ray**, le **19/04/2021** à **19:04**

[quote]

c'est ainsi que le raisonnement peut se développer.

[/quote]

Je suis d'accord avec vous.

[quote]

le droit maritime...on retrouve du code civil, du code pénal, du code du travail, du droit public

[/quote]

C'est vrai aussi d'un autre droit des transport...le droit aérien ! Il n'y a d'ailleurs aucun ouvrage satisfaisant en la matière à ma connaissance.

Par **Floris22**, le **19/04/2021** à **21:30**

[quote]

C'est vrai aussi d'un autre droit des transport

[/quote]

Sur mon poste, je ne le consulte que très rarement. Et chaque fois que j'ai dû y mettre le nez dedans, cela faisait suite à une interrogation qui nécessitait pas mal de recherches afin de proposer la bonne réponse.

Nous travaillons avec des personnes de tout profil et sans savoir qui va nous répondre. Il faut donc ne négliger aucune piste.

Par **Isidore Beautrelet**, le **20/04/2021** à **12:26**

Bonjour

[quote]

On apprend par cœur un style et on l'accommode au gré des questions posées.

[/quote]

C'est un peu plus complexe que cela

Cependant les questions que vous vous posez sur L946-6 CRPM, prouve que vous avez le sens du raisonnement juridique. Et je trouve inadmissible que vous supérieurs ne les prennent pas en compte.

Je pense que vous avez les qualités pour suivre et valider une licence de droit.

Mais attention à ne pas aller trop loin dans la réflexion.

Par exemple, on peut avoir à analyser un arrêt en droit des contrats dans lequel on retrouve aussi des problématiques de droit de la famille.

Votre rigueur peut vous pousser à développer toutes les problématiques.

Mais pour votre enseignant, ce sera hors sujet, car lui n'attend qu'une analyse des problématiques liées au droit des contrats.

Je prends cette exemple car c'est justement un déboire qui est arrivée à la fameuse quinquagénaire dont je parlais dans mon message précédent.

Par **Isidore Beautrelet**, le **18/09/2021** à **07:53**

Bonjour

Suppression d'un message frauduleux

Par **Clafontelle**, le **28/09/2021** à **01:02**

Bonsoir,

Première réflexion qui me vient à l'esprit, la question des travaux dirigés. Les travaux dirigés nécessitent en principe du travail supplémentaire à rendre chaque semaine et qui peut prendre plusieurs heures de travail.

Aussi la question des matières de base que vous n'avez pas vu en L2. Vous pouvez bien entendu rattraper sur le tard mais méfiez vous et ne sous estimez pas la charge de travail.

J'en ai fais les frais lorsque j'ai intégré un master de droit à l'étranger sur équivalence sans avoir étudié les bases du droit local. Je m'en suis sorti avec mes bases en [droit français](#) mais dans certaines matières très transversales, cela a été ardu.

La formation que vous avez choisi me laisse perplexe. Le droit administratif s'étudie en principe en L2 dans la plupart des universités. Le programme me paraît également léger. Cependant cela n'est pas si grave si pour vous il ne s'agit que d'obtenir la licence pour accéder à un poste supérieur.

Par **Floris22**, le **28/09/2021 à 18:03**

Pas pu m'inscrire cette année, merci le service formation, mais ce n'est pas grave. J'ai coulé avec un énorme surplus de travail tout cet été et j'en ai encore pour plusieurs mois. Aussi, travailler à côté n'est pas possible, je suis vidé.

Donc via l'incompétence d'un service m'a permis de préserver ma santé mais aussi la possibilité de réaliser cette formation dans de bonnes conditions ultérieurement. Enfin, si le mode dégradé et ça part de partout tout le temps, mais sans personnel, qui est le fonctionnement usuel de mon service depuis 5 mois s'arrête.